

Séance extraordinaire du 15 juillet 2019

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire ce quinzième jour du mois de juillet deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Karine Laflamme, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membre du conseil Janet Jones et Réjean Lamontagne.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2019-05-65

Période de questions

Environ 5 personnes assistent à la séance. Personne ne prend la parole.

CV-2019-05-66

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 8 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-67

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 2 juillet 2019

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 2 juillet 2019 est déposé.

CV-2019-05-68

Renouvellement de la convention collective à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927

[Document d'aide à la décision GCH-2019-063-R-1](#)

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De renouveler la convention collective à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision GCH-2019-063-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-69

Acquisition des lots 2 221 875 et autres du cadastre du Québec, confirmation relative à l'utilisation de ces lots et cession d'une servitude sur les lots 2 431 752 et autres de ce cadastre (boulevard Étienne-Dallaire, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INF-BI-2019-026](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'acquérir les lots 2 221 875, 2 431 752, 3 522 461, 3 892 329 et 3 892 332 du cadastre du Québec, au prix de 248 300 \$, plus taxes si applicables, sans garantie légale, et aux autres conditions énoncées à la fiche de prise de décision INF-BI-2019-026, les frais relatifs à la transaction à être assumés par la Ville, d'autoriser le directeur des Infrastructures à signer l'offre, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et de décréter que ces lots sont affectés à l'utilité publique.

Subsidiairement, de céder à titre gratuit, une servitude réelle et perpétuelle de distribution et de télécommunication d'une largeur de 1,5 mètre de chaque côté du centre des lignes et des haubans, s'il y a lieu, sur les lots 2 431 752 et 2 221 875 de ce cadastre et sur l'ensemble du lot 3 522 461 de ce cadastre, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à cette fiche de prise de décision, en faveur d'Hydro-Québec et de Bell, les frais de l'établissement de la servitude à être assumés par la Ville, de conclure et d'autoriser le directeur des Infrastructures à signer l'addenda à intervenir à cet effet, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-70

Dépôt des listes de certains contrats au 30 avril 2019

[Document d'aide à la décision APP-2019-090](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 30 avril 2019, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} au 30 avril 2019 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au 30 avril 2019, avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au 30 avril 2019, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et ville*).

CV-2019-05-71

Adoption du Règlement RV-2019-19-36 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99

[Document d'aide à la décision GRE-2019-170](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-36 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99 a pour objet de permettre au président du comité exécutif d'autoriser un membre du conseil de la Ville à signer des contrats à sa place et de permettre au comité exécutif de déléguer à des fonctionnaires le pouvoir d'acquérir des immeubles ou des servitudes dans le cadre de la réalisation de projets inscrits au programme triennal des immobilisations ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'adopter le Règlement RV-2019-19-36 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-72

Adoption du Règlement RV-2019-19-37 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision GEN-2019-066](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-37 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues du Bassin, Charles-Édouard et des Halles ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2019-19-37 modifiant le Règlement
RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-73

Adoption du Règlement RV-2019-19-38 modifiant le Règlement numéro 542 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Pintendre

[Document d'aide à la décision GEN-2019-066](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-38
modifiant le Règlement numéro 542 concernant la circulation et le
stationnement de l'ex-Municipalité de Pintendre a pour objet de régir la limite
de vitesse sur le chemin Saint-Roch ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2019-19-38 modifiant le Règlement numéro 542
concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de
Pintendre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-74

Adoption du Règlement RV-2019-19-39 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

[Document d'aide à la décision GEN-2019-066](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-39
modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période
hivernale a pour objet d'abolir deux dispositions concernant le stationnement
en période hivernale sur une partie de la rue Déziel ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2019-19-39 modifiant le Règlement
RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-75

Adoption du Règlement RV-2019-19-40 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision GEN-2019-071](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-40 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Lauréat-Vallière, Ernest-Talbot, Saint-Omer, du Débarcadère et Charles-Rodrigue ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

D'adopter le Règlement RV-2019-19-40 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-76

Adoption du Règlement RV-2019-19-41 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision GEN-2019-071](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-41 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis a pour objet de régir la limite de vitesse sur une partie de la rue Jacques-Ferron ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2019-19-41 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-77

Adoption du Règlement RV-2019-19-42 modifiant le Règlement numéro 100-86 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de l'ex-Ville de Saint-Romuald

[Document d'aide à la décision GEN-2019-071](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-42 modifiant le Règlement numéro 100-86 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de l'ex-Ville de Saint-Romuald a pour objet de régir la limite de vitesse sur une partie du chemin du Fleuve ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2019-19-42 modifiant le Règlement numéro 100-86 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de l'ex-Ville de Saint-Romuald.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-78

Adoption du Règlement RV-2019-19-43 modifiant le Règlement numéro 523-96 sur la circulation et le stationnement des véhicules de l'ex-Ville de Saint-Romuald

[Document d'aide à la décision GEN-2019-071](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-43 modifiant le Règlement numéro 523-96 sur la circulation et le stationnement des véhicules de l'ex-Ville de Saint-Romuald a pour objet de régir le stationnement de manière alternative dans le stationnement municipal situé à l'intersection du chemin du Fleuve et de la rue Saint-Jacques ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2019-19-43 modifiant le Règlement numéro 523-96 sur la circulation et le stationnement des véhicules de l'ex-Ville de Saint-Romuald.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-79

Adoption du Règlement RV-2019-19-44 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

[Document d'aide à la décision GEN-2019-071](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-44 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur une partie de la rue de l'École ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2019-19-44 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-80

Adoption du Règlement RV-2019-19-45 décrétant des travaux de réfection de la surface de gazon synthétique d'un terrain de soccer ainsi qu'un emprunt

[Document d'aide à la décision DVC-EQR-2019-008](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-45 décrétant des travaux de réfection de la surface de gazon synthétique d'un terrain de soccer ainsi qu'un emprunt a pour objet de décréter des travaux de réfection de la surface synthétique du terrain de soccer et football à l'école secondaire Les Etchemins, propriété de la Commission scolaire des navigateurs, ainsi qu'un emprunt n'excédant pas la somme de 1 379 000 \$ pour payer cette dépense, d'un terme de 15 ans, remboursable par une portion suffisante des revenus généraux de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Lavertu
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2019-19-45 décrétant des travaux de réfection de la surface de gazon synthétique d'un terrain de soccer ainsi qu'un emprunt.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-05-81

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2019-05-82

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

À 18 heures 47, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
